

## ACTION 5-3 : FACILITER ET ENCOURAGER L'INTERMODALITÉ, EN AMÉNAGEANT DES PÔLES D'ÉCHANGE ET EN COORDONNANT LES HORAIRES

### CE QUE PRÉVOIT LE PDU

Cette action a pour but de faciliter et fluidifier le passage d'un mode de déplacement à un autre par la mise en œuvre d'aménagements qualitatifs et performants (parkings relais, pôles intermodaux, stationnement sécurisé vélo et autres services vélo...) permettant une meilleure complémentarité entre les services de mobilité.

### SUIVI DES RÉALISATIONS


 non démarré  
 en cours  
 opérationnel/terminé

	Echéance inscrite dans le PDU	Etat d'avancement / résumé des principales réalisations	
a. Identifier plusieurs nœuds de correspondance stratégiques et programmer leur création ou réaménagement, notamment en lien avec la restructuration du réseau de transport collectif urbain ou ferroviaire.	2020-2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Pôles intermodaux de Clermont La Pardieu, de Clermont-Ferrand, et du Cendré réaménagés respectivement en 2007, 2014, et en 2020.</li> <li>→ Fin 2020 : lancement par la Région de l'étude de faisabilité de la nouvelle gare routière, à proximité de la gare SNCF de Clermont-Ferrand. [opération prévue également dans l'action 4-3 du PDU].</li> <li>→ 2021 : en lien avec le projet InspiRe, étude de l'aménagement multimodal de certains lieux stratégiques : square de la jeune Résistance en lien avec la ré-implantation de la gare routière de Clermont, interface aéroport / halte SNCF d'Aulnat, quartier gare de Cournon-Sarliève, place Gardet (future place de la République) à Cournon.</li> </ul>	
b. Construire une doctrine sur la place des services librement organisés (SLO) ou Cars « Macron » au sein du ressort territorial.	2020-2022		
c. Aménager le pôle d'échanges de la commune du Cendré.	2020-2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ 2020 : achèvement des travaux fin 2020.</li> <li>→ 2021 : inauguration et ouverture du pôle d'échange du Cendré en mars 2021</li> </ul>	
d. Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur des parcs relais et une stratégie de rabattement en lien avec le projet de réorganisation des transports collectifs urbains et le nouveau schéma viaire.	2020-2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ 2021 : 2 nouveaux P+R sont à l'étude dans le cadre du projet InspiRe pour accompagner la mise en site propre à Haut Niveau de Service des lignes B &amp; C, afin de compléter le maillage existant (2 P+R et 3 parcs de proximité). 4 autres sites complémentaires sont étudiés par la Métropole.</li> <li>→ 2021 : la production d'un schéma des P+R (et aires de covoiturage) à l'échelle de la métropole est attendue dans le cadre de la révision du plan de circulation /circulation/ stratégie de stationnement [opération prévue également dans l'action 1-1 du PDU].</li> </ul>	
e. Renforcer l'intermodalité avec le vélo, en premier ou dernier mode de la chaîne de déplacement.	2022-2030	<p><b>Actions SMTC-AC :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ 2019 : mise en service de 150 places de stationnement vélo sécurisé en gare de Clermont-Ferrand avec le service « C.vélo Box »</li> <li>→ 2021 : modernisation du système de vélos en libre-service (VLS) C.vélo (remplacement des 52 stations existantes + installation de 5 nouvelles stations, renouvellement et augmentation de 23% de la flotte).</li> <li>→ 2021 : généralisation de la livraison en commune des C.vélo en location longue durée (VLD) et augmentation massive de la flotte de vélo à assistance électrique (+64%).</li> </ul> <p><b>Actions Région :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ stratégie de déploiement des équipements de stationnement sécurisé vélo dans les gares de Clermont-Ferrand et Clermont la Pardieu en cours de définition.</li> <li>→ 2021 : installation de 2 consignes individuelles sécurisées pour le stationnement vélo à la halte ferroviaire de Durtol</li> <li>→ 2021 : Intégration de l'exigence d'emport des vélos (non démontés) à bord des autocars dans le cadre du nouveau marché des lignes interurbaines lancé en septembre 2021.</li> </ul>	

## ÉVALUATION / CONSTATS

### PÔLES D'ÉCHANGES MULTIMODAUX

La création ou le réaménagement de pôles d'échange repose sur l'initiative des communes. La Région est positionnée en tant que financeur, via les contrats d'aménagements de mobilités vertes (CAMV), qui ouvrent droit à une subvention à hauteur de 50% de l'aménagement (plafonné selon la fréquentation de la gare : 900€/voyageur journalier). Des montages sont possibles pour compléter ce dispositif (fonds européens, contrat de plan Etat - Région, ...).



## FINANCEMENT



- Aménagement du pôle intermodal du Cendre : **2,6 M €** dont 2,06M€ financés par CAM, 468 000 € par le conseil régional et 68 000 € par le Syndicat intercommunal d'électricité et de gaz du Puy-de-Dôme.
- Modernisation et exploitation du nouveau système C.vélo en libre-service : **1,25 M€ HT / an de 2021 à 2030** intégrés dans le contrat d'exploitation liant le SMTC-AC et son exploitant
- Entretien et livraisons en communes des 160 VAE supplémentaires acquis en 2021 et proposés en location longue durée : **36 000 € HT/an (de 2021 à 2030)**
- Réaménagement de la place Gardet / place de la République à Cournon d'Auvergne : **13 M€** programmés dont 2 M€ inscrits dans le projet InspiRe, 7 M€ financés par la Métropole et 4M€ financés par la commune



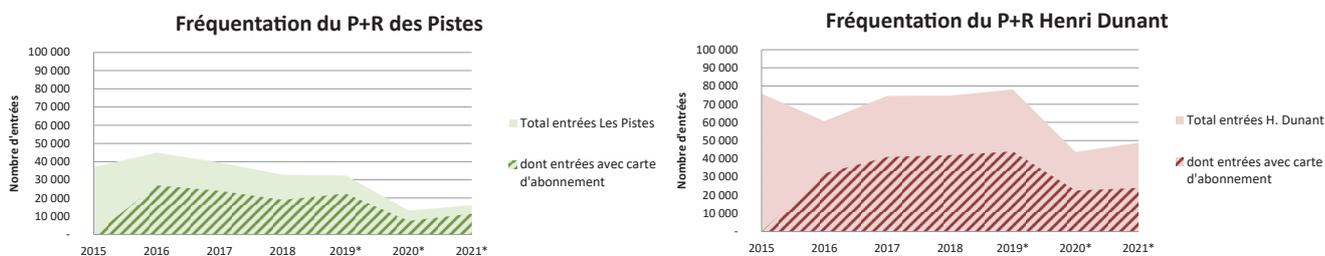
## EN CHIFFRES

### NOMBRE ET CAPACITÉ DES PARKINGS À VOCATION INTERMODALE

	Existants	Places correspondantes	A l'étude	Places correspondantes
Parkings relais (P+R)	2	950	5	334
Parcs de proximité	3	430		

(SOURCE : CAM / SMTC-AC)

### ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION DES PARKINGS RELAIS (P+R) :



(SOURCE : SARECO - ÉTUDE STRATÉGIE DE STATIONNEMENT POUR LE COMPTE DE CAM - AOÛT 2021 ; SMTC-AC FÉVRIER 2022)

Depuis l'approbation du PDU, le pôle d'échange du Cendre a été aménagé et a donc rejoint la gare de Clermont-Ferrand et la halte de la Pardieu au rang de pôle d'échange multimodal.

Dans les années qui viennent, de nouveaux lieux d'intermodalité pourraient voir le jour notamment en lien avec le projet InspiRe. Trois projets sont actuellement dans des phases d'étude, à des degrés d'intensité et d'avancement divers :

- Square de la Jeune Résistance à Clermont-Ferrand : ce site fait l'objet d'un travail plus poussé en vue d'assurer non seulement l'insertion des lignes de bus à haut niveau de service B & C, mais aussi la pacification de cet ensemble très routier et l'interface avec la future gare routière de Clermont-Ferrand, dont la ré-implantation est étudiée en parallèle par la Région.
- Quartier gare de Cournon - Sarliève : la modification du PLU communal entamée en 2021 planifie la création d'un nouveau quartier organisé autour d'une zone multimodale (BHNS, halte ferroviaire, voies cyclables et stationnements sécurisés vélo).
- Aulnat secteur aéroport / halte SNCF : dans le cadre du projet InspiRe, cet espace sera réaménagé avec un niveau élevé d'ambition en matière de qualité paysagère. L'interface entre la ligne de Bus à Haut Niveau de Service, l'aéroport, et la halte ferroviaire bénéficiera de cette requalification.

L'hypothèse de mutualisation d'un P+R avec le stationnement existant lié à l'aéroport n'a pas été poursuivie, en revanche, la voie cyclable actuelle sera restructurée au cours de l'aménagement et ainsi rendue plus sécurisante.

→ Cournon d'Auvergne place Gardet (future place de la République) : le réaménagement complet de la place et sa transformation en véritable lieu de vie avec une composante intermodale (BHNS, piétons, vélos) est travaillé dans le cadre d'un marché de maîtrise d'oeuvre spécifique porté par la commune. Les démolitions ont démarré début 2022 avant les travaux d'aménagement.



Au-delà de ces lieux particuliers et des parkings relais à l'étude dans le cadre du projet InspiRe ou en accompagnement de celui-ci (voir action 4.1 - restructurer le réseau de transport autour d'un réseau armature TCSP de 4 lignes fortes), il n'y a pas, à ce jour, de stratégie définie sur l'aménagement ou la modernisation de lieux intermodaux sur l'agglomération.

### SERVICES D'INTERMODALITÉ VÉLO

L'année 2021 a été une année importante en ce qui concerne le vélo et tout particulièrement les services d'intermodalité en la matière.

La loi LOM impose de développer le stationnement vélo aux abords des gares en visant 4% des voyageurs. Le décret d'application paru le 8/06/21 permet de préciser les gares/haltes concernées pour le ressort territorial du SMTC-AC : Clermont-Fd, Le Cendré et Clermont La Pardieu. La Région s'interroge actuellement sur la possibilité d'aller au-delà des 4%. Des priorités d'intervention pour le déploiement de ces équipements devront être établies en réfléchissant aussi sur la typologie d'équipements à prévoir en fonction de la fréquentation (dosage entre arceaux et consignes sécurisées, individuelles ou collectives).



### EN CHIFFRES

#### AMÉNAGEMENTS D'INTERMODALITÉ VÉLO DANS LES GARES & HALTES FERROVIAIRES

→ Nombre de places de stationnement vélo par gare ou halte ferroviaire

	Total en 2021	Dont sécurisé (individuel ou collectif)
Clermont-Ferrand	182	150*
Clermont la Pardieu	20	-
Sarliève - Cournon	8	2
Le Cendré - Orcet	22	-
Aulnat Aéroport	6	-
Pont-du-Château	18	12
Gerzat	10	4
Clermont la Rotonde	0	-
Royat - Chamalières	0	-
Durtol - Nohanent	2	2

\*Consigne collective C.vélo Box d'une capacité de 150 places

(SOURCE : RÉGION AUVERGNE RHÔNE ALPES)

→ Niveau d'utilisation de la C.vélo Box en gare de Clermont-Ferrand

	2019*	2020	2021
Nombre de contrats pris dans l'année	59	94	91
Nombre de jours d'abonnement par emplacement (150 emplacements)	52	91	90

\*La C.vélo Box a été mise en service en avril 2019, le chiffre indiqué pour cette année est donc basé sur seulement 9 mois.

(SOURCE : SMTC-AC)

La Région a poursuivi par ailleurs son programme d'investissement avec la SNCF pour l'installation de consignes vélo individuelles sécurisées dans toutes les gares et haltes du territoire (2 modules au départ). En 2021, des consignes ont ainsi été installées dans la halte de Durtol. Le déploiement sur les autres haltes du territoire est prévu en 2022 et 2023.

Dans le cadre des transports routiers, en 2021 à l'occasion du renouvellement des marchés des lignes interurbaines, l'obligation d'emport des vélos (non démontés) à bord des autocars a été intégrée aux clauses des contrats. En pratique, cela se traduit par l'obligation, pour les transporteurs, de disposer d'un équipement permettant l'embarquement et le transport de 5 vélos maximum par véhicule. Les transporteurs ont le choix de la technologie avec la possibilité de disposer d'un équipement en soute (avec démontage de la roue avant généralement) ou d'un équipement extérieur (porte-vélo). La grande majorité des transporteurs titulaires ont retenu la solution du porte vélo

arrière (extérieur) sans démontage du vélo et avec sécurisation de ce dernier. A ce jour, aucun diagnostic des véhicules équipés n'a encore été réalisé, le marché ayant débuté au 01/09/2021 et certains transporteurs étant toujours dans l'attente de la réception de leur(s) véhicule(s) définitif(s).

En septembre 2021, le système de vélos en libre-service C.vélo a été entièrement modernisé avec le remplacement de l'ensemble des 52 stations existantes, le déploiement de 5 nouvelles stations et le renouvellement complet de la flotte avec du matériel plus récent, plus léger et plus performant. Le service de location longue durée a également évolué avec la généralisation de la livraison en commune des vélos à assistance électrique, évitant ainsi aux bénéficiaires de devoir les récupérer loin de leur domicile. Les flottes, VLS et VLD, ont été nettement renforcées (+ 120 VLS pour atteindre un total de 680 vélos et +160 VAE pour atteindre un total de 450 VLD).

## ➔ POUR LA SUITE...

- ➔ **Définir dans le cadre du PLUi une vision stratégique d'aménagement ou de modernisation de lieux intermodaux sur l'agglomération :** en tenant compte du diagnostic porté dans le cadre de l'étude « étoile ferroviaire clermontoise » (cf. action 4.2 - Fiabiliser et optimiser les grilles horaires des dessertes ferroviaires), prévoir dans le PLUi des orientations en matière d'aménagement de lieux intermodaux. Ceci peut se faire notamment au travers d'orientations d'Aménagements Programmés (OAP), dont l'élaboration dans le cadre du PLUi est prévue en 2022.
- ➔ **Faire aboutir la stratégie de stationnement sur un véritable schéma des P+R,** couplé à une stratégie de rabattement concrétisée dans le schéma de jalonnement métropolitain.
- ➔ **Poursuivre des études des sites intermodaux en lien avec le projet InspiRe, poursuivre l'étude de déplacement de la gare routière de Clermont-Ferrand.**
- ➔ **Suivre les effets de la modernisation du service C.vélo** dans le cadre du suivi du marché d'exploitation liant le SMTC-AC à l'exploitant C.vélo
- ➔ **Poursuivre la campagne d'installation de consignes vélo individuelles sécurisées :** en 2022, il est prévu par la Région d'équiper les haltes ferroviaires de Clermont la Pardieu, Sarliève-Cournon, Aulnat, Gerzat, Royat-Chamalières et Clermont la Rotonde. Par ailleurs, une réflexion associant Clermont Auvergne Métropole et le SMTC-AC va se poursuivre dans le but de déployer une offre de stationnement collectif de dimensions variées (de 5 à 60 vélos).
- ➔ **Effectuer un premier bilan des équipements vélos dans le cadre du nouveau marché Cars Région.**